

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	31 (1943)
Heft:	650
 Artikel:	Le Plan Beveridge : (suite et fin)
Autor:	H.H.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-264993

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

Mme Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

ORGANE OFFICIEL
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.—

“ 6 mois 3.50

ETRANGER 8.—

Le numéro... 0.25

ANNONCES

11 cent, le mm.

Largur de la colonne: 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent de n'importe quelle date

L'avenir est une aventure, mais autant la vivre courageusement puisqu'il faut vivre.

Mrs. E. ROOSEVELT.

AVIS IMPORTANT

Nous prions tous nos abonnés, lecteurs, collaborateurs et amis de notre journal, comme tous les correspondants de la Rédaction, de bien vouloir prendre note qu'à partir de la parution de ce numéro, son adresse d'hiver sera de nouveau

17, rue Töpffer, Genève
(Tél. 5.31.68)

et que tout courrier, tout envoi fait aux Crêts de Pregny, subira de ce fait un retard d'une demi-journée en tout cas.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

Le Secrétariat féminin suisse

Très belle séance que celle de l'Assemblée constitutive de ce Secrétariat, dont nous avons à plusieurs reprises entretenus nos lecteurs, et qui s'est tenue à Zurich samedi dernier 13 novembre. Environ quatre-vingts déléguées, représentant exactement quarante Sociétés féminines (des adhésions sont encore arrivées en dernière heure) ont voté cette création à l'unanimité et dans le plus encourageant esprit de collaboration et de solidarité.

Clairement et expertement présidée par Mme Nef, présidente de l'Alliance de Sociétés féminines, l'une des principales Fédérations initiatrices de ce Secrétariat, cette Assemblée, pour laquelle la partie matérielle avait été remarquablement préparée par l'Office suisse des professions féminines de Zurich, a d'abord adopté, sans modifications importantes, le règlement du Secrétariat, tel qu'il avait été

déjà étudié et discuté par la plupart des Sociétés. Pour gagner du temps et par mesure de simplification, le texte français a été remis à une sous-Commission romande de trois membres (Mmes Cuénod, Jeannet-Nicolet et Mme Gourd) chargée de le revoir définitivement. L'on a ensuite procédé à l'élection de la présidente du Secrétariat en la personne de Mme Marg. Schlatter (Zurich), Dr. en droit, directrice de l'Ecole sociale, et membre du Comité de l'Alliance, une personnalité de valeur et d'intelligence, sur laquelle l'unanimité s'est immédiatement faite; puis à l'élection des trois Comités de chacune des trois Sections. La place nous manque malheureusement pour en nommer tous les membres: disons seulement que pour la Section 1. (travail féminin) la Commission de l'Office des professions féminines que préside depuis sa fondation Mme Gläthi (Zurich), et dans laquelle siège comme Romande Mme Regad (Genève), a été réélue en bloc; pour la Section 2. (questions sociales générales), l'on a élu Mme Zöbeli-Götz (Zurich) présentée par l'Ecole sociale et la Société des anciennes élèves de cette école, Mmes Cuénod (La Tour de Peilz), membre du Comité de l'Alliance et Kretschmar (Columbier), présidente de la Ligue suisse des Femmes abstinentes, faisant partie de cette Commission comme Romandes. Quant à la Section 3. (participation de la femme à la vie publique) le choix s'est porté sur Mme Vischer-Altoth (Bâle) présidente de l'Association suisse pour le Suffrage, et comme Romandes, sur Mmes Gourd et V. Weibel (Genève) et Mme Hegg-Hoffet (Berne), présidente de l'Association suisse des femmes universitaires, et Romande de naissance. Quant à la secrétaire quelque de ces deux dernières Sections, on verra ci-après l'avis de la mise au concours de ce poste important.

NOS FEMMES PEINTRES (Voir aussi en 4^e page)



Dora LAUTERBURG (Berne): Mère et enfant
(Vu à l'Exposition de la Section bernoise de la Société des Femmes peintres).

Le Secrétariat des Femmes suisses

à Zurich

cherche une

Secrétaire rétribuée

s'intéressant activement aux questions féminines.

La préférence sera donnée à une candidate avec préparation universitaire ou sociale.

Langue maternelle : français, mais nécessité de posséder à fond l'allemand (conversation et correspondance).

Entrée en fonctions : le 1^{er} avril 1944

Délai d'inscription : 10 décembre 1943

aujourd'hui, nous disons notre reconnaissance et nos vœux pour le travail utile que sera le sien au service des femmes suisses.

E. G.

A propos des réfugiés

Une proclamation de la Commission sociale de la Société suisse des pasteurs

La place nous manque pour publier comme on nous le demande cette proclamation, qui a d'ailleurs déjà paru dans un bon nombre de journaux religieux; mais nous tenons cependant à en relever le passage qui traite des réfugiés en Suisse et « de déme impérablement à nos autorités de ne plus vouer les réfugiés à la mort, en les refoulant, mais de leur accorder jusqu'au règlement final, et dans une large et pleine mesure, un asile chrétien ». Il y a là un appel à la conscience helvétique que l'on ne peut assez faire connaître.

Le Plan Beveridge

(Suite et fin.)¹

Mais passons à des considérations qui touchent particulièrement les femmes. Les lectrices du Mouvement Féministe s'arrêteront aux pages où M. Milhaud décrit les propositions de Sir William Beveridge pour la femme mariée, propositions qu'il examine sous le titre *Le statut social de la femme mariée* (page 78 ss). Sir William Beveridge ouvre la discussion sur cette question par la phrase suivante : « Les femmes mariées qui n'exercent pas d'activité lucrative en dehors de leur ménage sont assimilées, dans les statistiques du recensement, aux personnes sans occupation. Dans l'assurance-chômage, les femmes de cette catégorie sont considérées comme des adultes dont les maris ont la charge, ce qui leur donne droit à des prestations majorées en période de chômage. Quant à l'assurance-maladie elle ignore complètement les femmes en question, sauf en cas de maternité ». Inutile d'insister sur une situation que nous ne connaissons que trop bien. Il y a bien des années que le Mouvement Féministe publiait une série d'articles et de correspondances sur l'estimation de la valeur économique et la rémunération éventuelle du travail de la femme dans son ménage² et que le Dr. Muret lança cette idée « révolutionnaire » qu'une femme avait droit à un salaire pour les services qu'elle

rend comme ménagère et mère de famille. Dans le rapport Beveridge, nous retrouvons cette conception traitée du point de vue du système des assurances : « Dans toute réglementation de politique sociale tenant compte des réalités, la grande majorité des femmes mariées doit être considérée comme exerçant une activité d'importance vitale, bien que non rétribuée, sans laquelle leur mari ne pourrait pas exercer leur activité lucrative et sans laquelle la nation ne pourrait vivre. Le plan de sécurité sociale a tenu compte de ces faits; il classe les femmes dans une catégorie spéciale d'assurés exerçant une activité, et il considère le mari et la femme comme constituant une équipe. Ainsi, le principe « équipe » est appliqué à chaque stade de l'assurance — soit 40 sh. par semaine pour le mari et la femme, qu'il s'agisse de chômage, de maladie ou de pension de retraite. « Les taux standard des prestations d'assurance et des pensions ont été établis en fonction des besoins réunis du mari et de la femme, des réductions intervenant, soit lorsque l'homme n'est pas marié, soit lorsque la femme mariée exerce au dehors une activité lucrative et que sa condition de base se trouve ainsi amendée ». En outre, la femme, en tant que mère, a droit à des prestations spéciales. Sir William Beveridge lui accorde 4 livres sterling au moment de l'accouchement et, si elle travaille, une indemnité de 36 sh. par semaine pendant 13 semaines. Il est essentiel d'ajouter qu'un des piliers du système Beveridge est l'allocation pour enfants — 8 sh. par semaine par enfant, le premier enfant étant exclu quand le père travaille — qui allège la tâche de la mère durant la période difficile de croissance des enfants. Je ne puis traiter ici tous ces détails étudiés à fond dans le rapport Beveridge ainsi que dans le livre du professeur Milhaud; je tiens seulement à attirer l'attention sur cette question de l'assurance-maternité qui est d'une si grande actualité en Suisse.¹

Les propositions de Sir William Beveridge pour la ménagère ont été accueillies avec beaucoup d'enthousiasme en Angleterre, mais il n'est que juste de dire que certaines critiques ont déjà été formulées au sein de certaines organisations féministes, critiques partant du point de vue intégralement féministe. L'opinion a été exprimée que le Plan Beveridge est moins équitable (*more unfair and unjust*) pour les femmes que le système d'assurance actuel, et qu'il incombe à chaque féministe de le combattre. Qu'il me soit permis de m'insurger contre cette attitude ! J'ai sous les yeux la phrase suivante : « Le plan Beveridge tant vanté n'apporte pas l'ombre d'aide à la mère qui reste à la maison, si ce n'est une allocation unique de 4 livres au moment de la naissance, somme bien insuffisante pour couvrir les dépenses de l'accouchement », phrase qui prouve combien il est dangereux de critiquer le plan Beveridge sans le connaître à fond. Car, s'il est vrai qu'il donne 4 livres au moment de l'accouchement, ce qui n'est pas une très grosse somme, il insiste sur le fait que toute la politi-

¹ Voir notamment le Mouvement Féministe des 3 et 17 avril 1943.

LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)

Établissement médical, diététique et physiothérapie. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.

Convalescences.

Médecin-chef : Dr. H. Müller.

Cures de repos

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENNSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE

¹ Voir le précédent numéro du Mouvement.

² Voir le Mouvement Féministe 7 et 21 décembre 1935, 4 et 18 janvier, 4 juillet 1936.

que sociale de l'avenir suppose un service médical complet pour chaque membre de la communauté, (hôpitaux, cliniques, maisons de convalescence), ce service ne supposant pas d'autre paiement que la cotisation hebdomadaire de l'assuré. Il n'est dit nulle part dans le rapport Beveridge que les maternités sont exclues de ce système et soumises à un régime à part. (Je passe outre l'objection qu'une femme pourrait désirer accoucher dans sa propre maison). En ce qui concerne l'assurance-maladie telle qu'elle est en vigueur aujourd'hui en Angleterre, la femme de l'assuré est en exclue. Quant à l'aide à la femme mariée en général, il ne faut pas sous-estimer la signification d'une allocation familiale à la charge de l'Etat. Il est évident que certains milieux féministes craignent que, si la société accepte de considérer le travail ménager comme une tâche importante, cela n'ait pour résultat d'empêcher la femme d'exercer un métier librement choisi — travail de fabrique, magasin, etc. Quoique cet argument ait une valeur théorique, il ne tient pas assez compte de la réalité. La réalité est qu'une femme de la classe ouvrière — et c'est à elle que Sir William Beveridge s'intéresse — n'a pour ainsi dire pas le choix entre le travail de ménage et l'exercice d'un métier. Elle doit faire son travail ménager et le faire en dépit des circonstances difficiles, luttant jour après jour contre la faim et tous les terribles fléaux du paupérisisme: la malpropreté, les murs suintant d'humidité, l'eau qu'on doit aller chercher dans la cour, les cabinets en commun par étage, etc., etc. Si elle quitte son ménage, c'est pour aller faire des corvées chez ses sœurs plus fortunées ! Pour saisir toute la valeur des propositions Beveridge, il faut étudier les grandes enquêtes sur le paupérisme qui en forment la base, Sir William déclarant en termes catégoriques que ses propositions impliquent une politique hardie du logement ainsi qu'une éducation bien meilleure que celle d'aujourd'hui. Pour porter un jugement sur son rapport, il est essentiel de se rendre compte qu'il a tenu à présenter un ensemble de propositions qui seraient acceptables et réalisables *aujourd'hui* et qu'un de ses plus grands mérites est son sens aigu de la réalité. Si nous, Anglais, arrivons à une réalisation intégrale de ce rapport, le chemin du progrès s'ouvrira devant nous; mais si des oppositions, basées sur des principes, quelque grands et beaux qu'ils puissent être, viennent s'ajouter à l'opposition des intérêts financiers de certains groupements tels que les compagnies d'assurance, les risques d'un échec prendraient corps, et de là à ce que le rapport Beveridge ne soit plus qu'un beau souvenir il n'y a qu'un pas ! La tâche serait à recommencer 20 ans, 30 ans plus tard: le pourrions-nous ?...

Ainsi que le dit le professeur Milhaud: une fois, « la page, la terrible page tournée », des problèmes d'une gravité inouïe se poseront demain. C'est à ces problèmes que le rapport Beveridge nous offre une solution. Il incombe donc à chacune de nous de l'étudier et puisque l'incalculable service nous a été rendu de nous le donner en français (la traduction allemande de ce livre est sous presse), lisons-le, lisons-le avec attention, sans préjugés ni parti pris, et ne critiquons l'œuvre qu'une fois que nous l'aurons bien comprise.

H. H.

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.



Les femmes et les livres

Eve et la pomme*

Problèmes féminins, problèmes humains.

Un roman n'est pas fait pour résoudre une question embarrassante. Comme la vie, les bons romans posent des problèmes; ils les posent en toute objectivité, merveilleusement débarrassés du poids de notre responsabilité personnelle. Les mêmes situations qui, dans la réalité, nous feraient trembler d'anxiété y deviennent pour notre esprit un jeu stimulant. Un bon roman passionne tout le monde et donne lieu à des discussions sans fin sur la manière dont les personnages auraient dû agir.

C'est pourquoi le roman de Mme Jo van Ammers-Küller: *Eve et la pomme*, dont on nous donne aujourd'hui la traduction française, est un excellent roman. Les personnages vivent. Des problèmes complexes se posent à eux. Sont-ils libres de les résoudre, ou sont-ils inconsciemment conduits par leur

* Jo van AMMERS-KÜLLER: *Eve et la pomme*. Trad. franç. 1 vol. 4 fr. 50. Payot, éd., Lausanne.

La XX^e Assemblée annuelle des déléguées de l'Association suisse des Femmes universitaires

C'est à Lausanne que se rencontraient, les 6 et 7 novembre dernier, les femmes universitaires de notre pays. Le samedi soir, elles se rendirent au Cercle libéral, où Mme Cécile Delhorbe, en une brillante causerie, fit revivre, tour à tour, le corps, le cerveau et le cœur de Lausanne au XVII^e siècle. Tout en esquissant au passage les grandes figures de l'histoire Ruchaz, du Dr. Tissot, de Benjamin Constant, elle évoqua les différentes étapes de ce moment important de l'histoire lausannoise: étape protestante tout d'abord où la cité accueille avec sympathie les réfugiés huguenots; étape littéraire et mondaine où l'on s'amuse dans les salons et où l'on compose des romans; étape politique enfin où le pays de Vaud naît à la libération.

Les déléguées prirent ensuite le chemin de Mon-Repos; à peine entrée dans la vaste demeure, chacune fut saisie par son charme et sa discrète élégance, Mme Darbre, présidente de la section vaudoise, adressa une cordiale bienvenue

aux déléguées et salua, dans l'assemblée, la présence de M. J.-H. Addor, syndic, de M. P. Perret, chef du Département de l'Instruction publique, ainsi que de M. J. Marchand, pro-recteur de l'Université. Que la ville de Lausanne soit ici remerciée pour sa très belle réception, pour ces chrysanthèmes et ces dahlias dont elle avait orné tables et cheminées, pour le vin d'honneur enfin qu'elle offrit à ses hôtes ! Bientôt des conversations se nouèrent entre membres des différentes sections, tandis que, par petits groupes, l'on parcourait les salons, admirant ici une tapisserie brodée d'oiseaux fabuleux, là une *Nativité* de Guido Reni, là les meubles massifs de style empire. Dans notre esprit, flottait encore l'image de Benjamin Constant et nous crûmes le voir, adossé contre cette cheminée où battait une pendule à colonnettes...

Dimanche matin, dès 9 heures, les déléguées, au nombre de 39, et accompagnées de nombreuses auditrices, se rendirent au Palais de Rumine où devait avoir lieu l'assemblée générale. En ouvrant la séance, qu'elle présida, Mme Hegg-Hoffet souligna le fait que notre Association entre aujourd'hui dans sa vingtième année d'activité. Puis elle aborda le rapport du Comité central: L'Association compte 2 membres de plus



qu'en septembre 1942, soit 626 membres; trois bourses furent attribuées au cours de l'année. Le Secrétariat suisse des intérêts féminins, dont nous avons parlé l'an dernier, est en voie de réalisation; il sera définitivement constitué le 13 novembre prochain à Zürich, et les femmes universitaires participent à son travail. Mme Darbre lut ensuite le rapport financier et attira notre attention sur le budget de 1943-44 qui, malgré de fortes économies, prévoit un déficit de 470 fr. Un appel est adressé aux sections pour qu'elles s'efforcent d'augmenter le nombre de leurs membres et puissent ainsi alimenter la caisse centrale. Genève, désireuse d'attirer de nouvelles universitaires, a fondé un club; en outre, voulant aider les jeunes licenciées, elle propose de créer à leur intention une bourse du Jülibü, qui leur permettrait de continuer leurs recherches ou de parfaire leur formation professionnelle; cette proposition est adoptée.

On entend ensuite Mme Eder, qui donna des nouvelles de la Fédération internationale, nouvelles plus nombreuses que l'an dernier qui prouvent que, malgré la tourmente, 19 associations poursuivent leur activité et que, par-dessus les barrières et les ruines de la guerre, l'amitié et l'entr'aide féminine continuent de vivre. A Lon-

L'éligibilité des femmes au Consistoire de l'Eglise Nationale Protestante de Genève

Ainsi que nous l'avons dit dans un précédent numéro, le droit des femmes, membres de l'Eglise nationale protestante de Genève, à faire partie du corps directeur, leur a été récemment reconnu, mais doit encore, et puisqu'il s'agit d'une modification constitutionnelle, être soumis aux électeurs et électrices de l'Eglise. La date de cette votation, si importante, non seulement pour les femmes, mais encore pour l'Eglise, vient d'être fixée aux 4 et 5 décembre prochain, et nous ne pouvons qu'espérer que nombreuses seront celles qui se rendront au scrutin, prouvant ainsi combien elles comprennent la responsabilité qui leur incombe au double titre de femmes et de membres de l'Eglise.

Nous pensons qu'il est utile, afin de mieux préparer chacune à se rendre compte comment se pose la question qui lui sera posée, de rappeler ici que le Consistoire se compose actuellement de 51 membres, dont 41 sont des laïques; et que c'est parmi ceux-ci que seront nommées, si la modification proposée est adoptée et selon une proportion constitutionnellement établie, quatre membres féminins, soit le 1/13^e de la totalité du Consistoire, ce qui est assurément un chiffre modeste. Les membres du Consistoire sont nommés pour une durée de quatre ans, doivent être de nationalité suisse et sont immédiatement rééligibles. Leurs fonctions sont grataires.

Plusieurs paroisses se sont déjà occupées de renseigner leurs électeurs, tant masculins que féminins; des articles ont paru et vont paraître encore dans la presse protestante, alors que, de leur côté, les conseillères de paroisse, auxquelles la question tient à cœur, puisqu'elle constitue une extension de leur activité au

service de l'Eglise, groupées dans une Commission spéciale, ont publié l'appel que nous sommes heureuses de pouvoir reproduire ici:

Appel

L'Eglise est le peuple de Dieu formé d'hommes et de femmes tous égaux devant Lui; ensemble, ils doivent travailler à l'avancement de Son Règne.

Parce que les hommes et les femmes ont des dons différents, ils sont appelés à se compléter, à collaborer: dans la famille, dans le travail quotidien, au bureau, à l'usine, dans la paroisse; pourquoi n'en serait-il pas de même au Consistoire?

Le pasteur Fueter, dans son étude sur Les tâches d'un laïc dans l'Eglise écrit: « Là, jusqu'à présent, il a été interdit aux femmes d'avoir accès à la direction de l'Eglise, cet obstacle devrait être éloigné... Les femmes, comme mères et éducatrices, peuvent tirer de leur expérience une parole autorisée, sage et pondérée... Elles possèdent une réelle expérience de la vie. L'Eglise, pas plus que les institutions de bienfaisance ou les autorités scolaires et tutélaires, ne saurait se passer de leur collaboration. Nous avons besoin des forces admirables qui leur ont été déparées...»

Depuis vingt ans, à Genève, les femmes font partie des Conseils de paroisse; la plupart de celles appelées à cette charge, l'ont acceptée comme un véritable ministère et s'y sont consacrées avec beaucoup de zèle et de foi. N'oublions pas qu'à Bâle et dans maintes Eglises libres, des femmes siègent dans les corps dirigeants; n'en pourrait-il être de même dans l'Eglise nationale de Genève?

Ce dont l'Eglise a le plus besoin, c'est de vaillantes personnalités chrétiennes, quelles qu'elles soient. L'Eglise, corps du Christ, n'a pas trop de tous ses membres pour la servir.

LA COMMISSION DES CONSEILLÈRES DE PAROISSE.

HOTEL COMTE VEVEY - LA TOUR

Confort - Belle situation - Jardin



caractère plus encore que par les idées qu'ils professent? Le conflit dont ils sont victimes et dont ils sortiront peut-être vainqueurs, — ce qui n'est pas sûr — dépasse de beaucoup les problèmes d'ordre social auquel il semble se rattacher. Il s'ensracine profond dans les cœurs.

Elisabeth Coornvelt, pour les siens Puck, est née en Hollande en 1900.¹ C'est une jeune personne qui est bien de son temps. Sa mère, féministe distinguée, vit séparée de son mari, homme séduisant, mais faible de caractère, facilement entraîné à des aventures amoureuses. Puck est fort intelligente; elle a fait des études de droit, a mené la vie d'une étudiante libérée de préjugés et éprouve un léger dédain pour la carrière de travailleuse sociale, sévèrement moralisatrice, qui fut celle de sa mère. Docteur en droit, experte dans les langues, ayant voyagé sans crainte les aventures, Puck a trouvé une magnifique situation auprès du directeur d'une grande banque. A ce moment, son ami d'enfance, Henri van Doevert, à peine plus âgé qu'elle, rentre des Indes, après une absence de cinq ans. Il est resté fidèle à la petite compagnie de jeux qui avait ébloui son adolescence; il la demande en mariage. Dans un instant où l'ivresse du don de soi la saisit tout entière, Puck abandonne ses ambitions professionnelles et devient l'épouse de l'excellent Henri, qui l'emmène aux Indes. La vie futile des colonies, le désespoir, la maladie provoquée par le changement de climat, une fausse-couche suivie d'extrême fai-

blesse précipitent la jeune femme dans un état de dépression dont elle n'arrive pas à se guérir. Par affection pour elle, Henri abandonne un magnifique avenir d'ingénieur colonial et rentre en Hollande, songeant à occuper une petite place dans l'usine Coornvelt, dirigée par l'un de ses beaux-frères.

Le roman commence au moment où le grand paquebot des Indes, qui ramène le couple en Europe, va entrer dans le port de Gênes. L'annonce d'une quarantaine tend les nerfs de tous les passagers. Les situations esquissées au cours de la traversée s'accentuent. Puck prend un plaisir un peu trouble aux hommages qui s'adressent à elle. Son mari partage son temps entre un grand industriel français, fabricant d'avions, dont l'entreprise le passionne et une pauvre Hollandaise, divorcée d'un planter grossier. Celle-ci rentre chez sa mère avec deux petits enfants charmants qui font la joie d'Henri. Cette double affinité exercée sur Henri par un homme d'action dont il se sent l'égal et par cette jeune femme abandonnée qui éveille son instinct protecteur, n'est-ce pas le fait d'une nature masculine?

A bien des égards plus intelligente que son mari, beaucoup plus avertie des dangers, plus égoïste aussi, Puck dévoile ses idées dans un entretien qu'elle a avec un de ses parents retrouvé sur le paquebot. Ce vieux cousin d'humour galant s'amuse à prévoir le conflit qui éclatera sous peu entre Puck et son mari. Pour le moment, il semble que tout aille bien puisqu'on va rentrer en Hollande, puisqu'Henri consent à voir Puck reprendre son

poste de secrétaire privée à la banque, puis qu'il admet qu'elle se soigne à fond avant de songer à avoir des enfants, puisqu'elle va pouvoir utiliser son intelligence, son esprit, son énergie, au lieu de perdre son temps à ces incessants soins du ménage qui laissent les femmes désespérément insatisfaites. Au cours de cette conversation, Puck rappelle une dispute qu'elle a eue comme enfant avec son frère Ted. Elle avait soutenu qu'Eve, ayant été la première à recevoir la pomme de la connaissance, Adam se trouvait encore dans l'ignorance alors qu'Eve avait déjà l'expérience des choses du monde. De cela, elle avait conclu que les femmes sont bien supérieures aux hommes, d'autant plus qu'Eve avait sûrement gardé pour elle le plus beau morceau de la pomme. Ted avait alors empoigné sa sœur, l'avait jetée à terre et battue, jusqu'à ce qu'elle eût concedé d'avoir menti et reconnu qu'Eve avait en réalité donné toute la pomme à Adam, sans y avoir touché elle-même. Les enfants avaient été surpris par leur maman qui, en bonne féministe, leur avait expliqué que les deux époux du paradis s'étaient partagés la pomme de la connaissance en deux moitiés égales. Les enfants avaient dû se réconcilier et s'embrasser, ce qu'ils firent en gardant secrètement chacun la conviction qu'ils avaient raison... Le vieux cousin, charmé du récit, prend congé de la jeune femme en lui disant: « D'ici à deux ou trois ans, je serai heureux d'avoir de tes nouvelles là-bas dans mon désert, et d'apprendre ce que tu es en fait, de ce grand morceau de pomme que tu t'es réservé !... »

* L'action se passe en 1928.